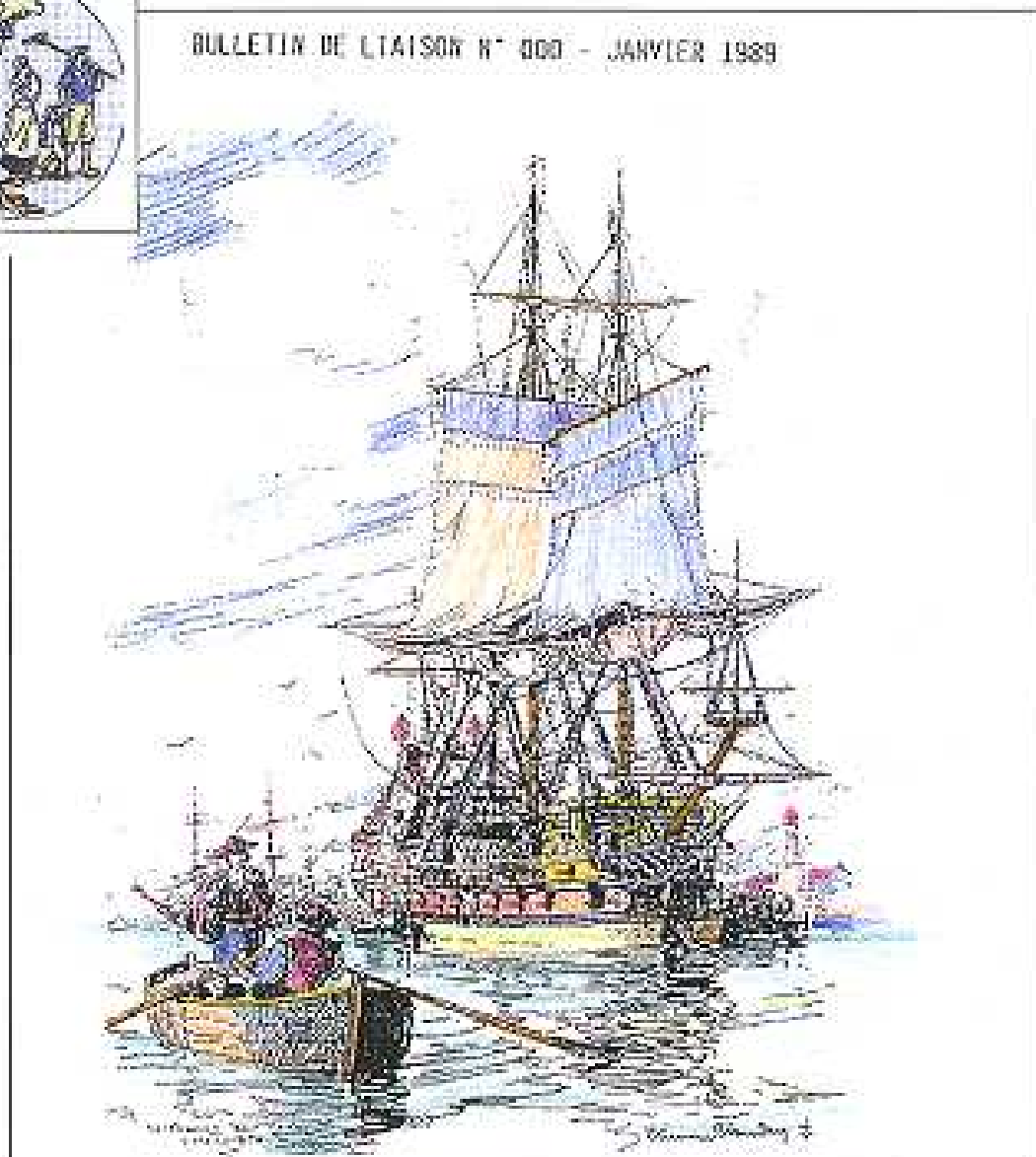


RACINES & RAMEAUX FRANÇAIS D'ACADIE

Recherche Généalogique & Histoire de l'Acadie



BULLETIN DE LIAISON N° 000 - JANVIER 1989



BULLETIN N° 43 – Mai 2008

ISSN 1776 – 1379

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2008

Dépôt légal de publication : Préfecture du Morbihan sous n° 14/2002 du 24 juillet 2002

Président d'Honneur : Professeur Claude Massé (1923- †2001)

Bureau Exécutif:

Président Gérard Scavenec
Vice Présidents André Thomas - Jean-Jacques Le Blanc
Secrétaire général Jacques Nerrou
Trésorière Annie Mérel

Membres du Conseil d'Administration

Edouard Sauvée, Chargé des relations avec les Amitiés Acadiennes
Marc Gérard Braud - Claude Garin – Jean Granger - Gérard Houchois - Thierry Laléous
Alain Lhermite - Simone Roy-Gubetta - Michel Sauvée - Yann Scavenec

Responsable site Internet : Daniel Burgot

Directeur de la publication : Gérard Scavenec

Mise en page, Illustration : Jean-Jacques Leblanc

Comité de lecture : Gérard Scavenec, Jean-Jacques Leblanc, Jacques Nerrou

SOMMAIRE

Le mot du Président	Gérard Scavenec	page 3
‘Réveille, réveille, c’est les goddams qui viennent’ Lord Rollo et ses tuniques rouges à l’Ile St Jean en 1758	Yann Scavenec	pages 4 à 9
Vie de l’association		page 9
Un tabellion au Port-Royal d’Acadie	René Fernand Perron	pages 10 et 11
Les Pionniers de l’Ancienne Acadie (suite)	Jacques Nerrou	pages 12 à 15

Créée le 20 mars 1988, Racines et Rameaux Français d’Acadie est une association Loi 1901, dont les statuts modifiés sont l’objet du récépissé de déclaration de modification à la Sous-Préfecture de Lorient en date du 8 décembre 2000. Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction de nos articles est interdite sauf autorisation de leurs auteurs et celle du Président de Racines et Rameaux Français d’Acadie.

Cotisation annuelle : Individuel : 23 € Couple : 33 €

Prix du numéro : 4 €

Siège social : Gérard Scavenec 15 rue Gracchus Babeuf –56600 – Lanester

Secrétariat général : Jacques Nerrou 3 allée des Jonquilles – 17620 Saint-Agnant

Adresses informatiques : <http://perso.club-internet/rrfa> ou <http://www.acadie.info>

LE MOT DU PRÉSIDENT

1758 – 2008. Il y a 250 ans, peu après la reddition de la garnison française de Louisbourg, les vainqueurs eurent les mains libres pour organiser la déportation de la population de L'Île Royale et de L'Île Saint Jean. Il s'agissait pour eux de parachever le travail commencé en 1755 dans la vieille Acadie. L'expérience passée aidant, la besogne fut effectuée, méthodiquement, aussi prestement que possible avec toutes les conséquences que l'on sait.

Tout au long de l'été et jusqu'en octobre, les descendants de ces déportés ou de ceux qui eurent la chance de pouvoir échapper aux rafles vont commémorer ces tragiques événements au travers de conférences, expositions, colloques, etc... Nous possédons maintenant un certain nombre d'informations en provenance de l'Île du Prince Édouard à leur sujet.

Une exposition permanente va se tenir au musée des Arts à Charlottetown, la capitale de la province, tout l'été, à l'intention des habitants de l'île, certes, mais aussi des nombreux visiteurs qui y viennent, chaque année, en vacances. Il est question que, pour l'occasion, le musée de l'université Brown, de Providence, Rhode Island, accepte de prêter le portrait d'un des enfants les plus célèbres du Hâvre Saint Pierre, le capitaine de vaisseau Pierre Douville, héros de la guerre d'Indépendance américaine et de la République française. Une copie de son portrait figure également en bonne place au musée de l'université de Moncton. Racines et Rameaux, coïncidence heureuse, avait prévu de réimprimer cette année, une version très légèrement révisée de la plaquette consacrée à la vie de ce personnage.

Un colloque organisé à l'initiative du Comité historique Sœur Antoinette Des Roches et de Georges Arsenault, journaliste et historien de L'île du Prince Édouard se tiendra les 4 et 5 octobre 2008. L'association Racines et Rameaux a été invitée à participer à ces journées d'études qui réuniront les meilleurs spécialistes de cette période de l'histoire de l'île. Si quelqu'un de chez nous pouvait se déplacer et nous représenter, qu'il se fasse connaître au plus vite pour que l'on puisse préparer avec lui ou elle une contribution de Racines et Rameaux aux débats.

Un ouvrage en Anglais sur la déportation de 1758 par l'historien, Earle Lockerby, est actuellement sous presse. Il s'agit certainement d'une reprise approfondie d'une publication qu'il a faite voilà quelques années.

Il semble que toutes les manifestations qui se sont succédées dans les Provinces Maritimes ces dernières années suscitent un intérêt croissant pour le passé et cette notion que les Anglo-saxons appellent 'Heritage', c'est à dire tout ce qui se rapporte non seulement à l'histoire mais aussi à la culture au sens le plus large et que l'on peut traduire par Patrimoine. Tout indique donc que cette flamme là n'est pas prête de s'éteindre !

Gérard Scavennec

« Réveille, réveille, c'est les goddams qui viennent » * Lord Rollo et ses tuniques rouges à l'Île St Jean en 1758.

Il y a 250 ans, mes ancêtres, Jacques Kimine, sa femme Marie Chiasson, réfugiés à l'île Saint-Jean venant de Beaubassin ainsi que Marie Rogé, son fils Jacques Douville et sa belle fille Judith Kimine vivent à Saint-Pierre du Nord dans la crainte perpétuelle d'attaques anglaises qu'ils redoutent et auxquelles ils essayent d'échapper. L'attaque contre Louisbourg en mai 1745 a provoqué la fuite de nombreux habitants de l'île Saint-Jean mais le danger écarté, ils ont pu y revenir et vivre quelques années en paix. L'attaque anglaise de 1758 marque la fin de plus de 40 ans d'occupation française de l'île et le début d'une longue errance pour ses habitants. Le but de cet article est de montrer pourquoi et comment les stratèges et acteurs de la première déportation de 1755 ont développé méticuleusement leur plan d'évacuation des habitants français de la région de Louisbourg et comment les habitants de l'île Saint-Jean ont essayé d'échapper à leur destin.

Le rôle de William Shirley, du Colonel Lawrence, du Board of Trade et de l'Amiral Boscawen ont été mis en évidence dans la déportation des Acadiens en 1755 alors que ces derniers sont des sujets britanniques soumis aux lois britanniques¹. La justification juridique de la première déportation a été élaborée par des juristes de Nouvelle-Angleterre et de Nouvelle-Ecosse comme Jonathan Belcher alors que les plus hautes autorités britanniques préparent depuis des années la conquête de la Nouvelle-France. Depuis le 9 juin 1756, la France est officiellement en guerre contre l'Angleterre². Cette dernière intervient depuis 1754 contre des possessions françaises en Amérique du Nord et notamment contre Louisbourg à qui elle impose un blocus. Le rôle de Jeffrey Amherst en 1758 est important non seulement d'un point de vue militaire lors de la chute de Louisbourg mais également d'un point de vue économique car il permet à l'Angleterre de réduire un centre de commerce en plein essor. Le général William Amherst qui a donné son nom à la ville du Nouveau-Brunswick est né en 1717 à Riverhead dans le Kent. Il gravit les échelons sous la protection de Lionel Cranfield Sackville, 1^{er} Duc de Dorset et surtout de John Ligonier qui en fait son aide de camp en Allemagne pendant la guerre de succession d'Autriche. Il assiste aux batailles de Dettingen en 1743 et Fontenoy en 1745. Devenu aide de camp du Duc de Cumberland, il participe à la bataille de Hastenbeck le 26 juillet 1757 qui se solde par la victoire des Français. Remplaçant Cumberland à la tête des forces armées britanniques en octobre 1757, Ligonier confie à Amherst la tâche de conquérir Louisbourg. Il s'appuie sur William Pitt et sur le premier ministre, le Duc de Newcastle pour convaincre George II de lui donner le titre de Major Général en Amérique. Amherst interrogé à Londres par les « Lords of Treasury » reçoit de Pitt l'ordre de se rendre à Louisbourg. L'amiral Boscawen coopère avec lui pour mobiliser une force considérable, plus de 13000 hommes de troupe, plus de 34 bâtiments de guerre et près de 200 bâtiments de transport pour faire en sorte que la forteresse capitule le plus rapidement possible. Les Français sous le commandement du Gouverneur Drucourt ne peuvent aligner que 3500 soldats, près de 400 miliciens et 10 vaisseaux de guerre. Les défenses côtières mises en place depuis 1757 n'empêchent pas les Anglais de débarquer. Après 49 jours de siège, 900 soldats ont été tués ou blessés ainsi que 46 officiers et 1100 personnes mortes de maladie du côté français, 1100 soldats ou officiers du côté britannique. Cette victoire sanglante marque le début de pertes territoriales et humaines considérables pour la France en Amérique du Nord et dans les Caraïbes qui changent à jamais le rapport de force entre la France et l'Angleterre dans le monde. L'espion français, à la solde des Anglais, Pichon, rend d'ailleurs un hommage appuyé dans l'épître dédicatoire de son ouvrage consacré au Cap Breton et à l'île Saint-Jean. Il loue les stratèges et acteurs qui ont permis cette victoire historique:

« Un ouvrage sur le Cap Breton doit naturellement être offert aux quatre hommes illustres qui partagent l'honneur de cette glorieuse et importante conquête et je leur en fais un juste hommage. Il est inutile de les nommer, il le serait de les louer. Ce qu'ils ont fait pour leur patrie a gravé leurs noms dans tous les cœurs. L'habile ministre³ qui a formé un dessein qui rend à l'Angleterre sa supériorité sur ses ennemis, le respectable chef des plantations⁴ qui a si bien contribué à ce dessein, l'amiral⁵ et le général⁶ qui ont joint la prudence à la valeur pour l'exécuter, seront à jamais l'objet de la vénération et de la reconnaissance de la nation, de l'admiration des étrangers... ».

Yann Scavenec

* « Réveille, réveille, c'est les goddams qui viennent » Chanson de Zachary Richard

¹ Voir "Stratèges et acteurs du « Grand Dérangement » de 1755" Yann Scavenec – n° 35 - pages 4 à 10 - Racines et Rameaux Français d'Acadie - Décembre 2005

"L'honorable Boscawen"- Fidèle Theriault, - n° 38 – pages 4 à 16 - Racines et Rameaux Français d'Acadie - décembre 2007.

² Ordonnance du Roi du 6 juin 1756 : « De par le Roi. Toute l'Europe sçait que le Roi d'Angleterre a été en 1754 l'agresseur des possessions du Roi dans l'Amérique septentrionale, & qu'au mois de juin de l'année dernière, la Marine angloise au mépris du droit des gens & de la foi des traités, a commencé à exercer contre les vaisseaux de sa Majesté, & contre la navigation et le commerce de ses sujets, les hostilités les plus violentes... »

³ William Pitt dit l'ancien (1708-1778) : 1^{er} comte de Chatham, Ministre de la Guerre pendant la guerre de sept ans puis premier ministre de 1766 à 1768.

⁴ George Montagu Dunk, 2^{ème} Lord Halifax (1716-1771): Président du Board of Trade à partir de 1748.

⁵ Edward Boscawen (1711-1761)

⁶ William Amherst (1732-1781)

UN TABELLION AU PORT-ROYAL D'ACADIE

Rarement cité par les historiens, le tabellion Domenchin a eu sa part lors du projet "d'association" entre Jeanne Motin, veuve de Charles de Menou, et César de Vendôme. C'est lui qui, en 1652 à Port-Royal, traita cette affaire et c'est dans les minutes du notaire parisien Daubanton, que notre cousin Paul Delaney a pu retrouver les actes relatifs à ce projet.

L'acte rédigé à Port-Royal porte la signature de Domenchin. Il y est qualifié de "Notaire Garde Nottes du Roy notre Sire, et Garde du Sceau Royal en la Prévosté et Justice de la Coste d'Acadye". Un titre « ronflant » qui ne pouvait trouver son origine que d'une personnalité de la Cour de France. De plus, l'acte était contresigné de Daubanton, notaire bien connu du Châtelet de Paris avec les paraphes de Brice de Sainte-Croix, Pierre de La Boulaye ⁽⁷⁾ et de Guillaume Le Bel, devenu subrogé-tuteur des enfants de Charles de Menou, et par ailleurs affidé ⁽⁸⁾ de Nicolas Fouquet.

A cette époque, ces quatre personnages résidaient en France, à Paris, ce qui laissait supposer que le document avait traversé l'Atlantique, avant de se voir incorporé dans les minutes de Louis Dubanton ⁽⁹⁾. La même liasse comportait la "Procuration générale" donnée par Jeanne de Motin à Brice de Sainte-Croix, datée du 31 juillet 1651, rédigée elle aussi à Port-Royal par Domenchin, et signée de lui. Elle comportait un cachet ⁽¹⁰⁾ et fut scellée le 2 août sous la responsabilité de Guillaume Le Bel pour la somme de "deux livres", probablement devant Daubanton. Une mention importante y était ajoutée : "paraphé ne variatur suivant le contrat d'association passé devant les notaires soussignés ce jour d'huy dix-huitième de février mil six cent cinquante-deux".

L'ensemble de ces documents apporte au moins une certitude : la présence de Domenchin à Port-Royal au mois de juillet 1651. Qui était-il, et où le retrouver en France ?

Un notaire peu connu des historiens

Parmi les historiens ayant cité ce notaire, nous retrouvons Placide Gaudet, le généalogiste acadien réputé, servant lui-même de référence à Bona Arsenault ⁽¹¹⁾, puis à Jacques Vanderlinden de l'Université de Moncton ⁽¹²⁾. Ce dernier auteur ignorait le prénom et hésite sur l'orthographe du patronyme.

Chez les notaires du Châtelet De Beaufort et de Beauvais ⁽¹³⁾

Ces deux notaires parisiens (faubourg Saint-Honoré) étaient très à Richelieu, et quantité de leurs actes reflètent la volonté, voire la présence, du Cardinal devenu "Grand-Maître, Chef et Surintendant de la Marine et du Commerce" de France.

Dans un acte daté du 18 janvier 1634, il est relaté la vente de poisson à La Rochelle. Rédigé par Michel de Beauvais, il porte les signatures connues de :

- Pierre Le Goux de la Berchère,
- Abraham Bouleau (Bouleau ou Boulliau selon les actes),
- Théodore Le Cocq des Forges,
- Jehan Amproux de La Massaye.

LES PIONNIERS DE L'ANCIENNE ACADIE (suite)

Jacques Nerrou (à suivre)

⁷ Secrétaire de César de Vendôme, coiffant la Marine Royale.

⁸ Homme de confiance –(NDLR).

⁹ L III-7 minutier central.

¹⁰ Elle n'a pu être photocopiée, le règlement des archives nationales interdit la photocopie des documents ayant un cachet.

¹¹ Histoire et généalogie des Acadiens – Tome 1 – page 97.

¹² Le lieutenant civil et criminel Mathieu De Goutin en Acadie française – 1688-1710 – pages 73 – 269 et 289.- Collection Mouvange de la chaire d'études acadiennes – Université de Moncton.

¹³ Ces deux notaires furent les deux rédacteurs, en décembre 1639, de l'acte de mariage entre Charles de La tour et Françoise-Marie Jacquin.